



<p><b>MAIRIE</b> <b>52 rue du stade</b> <b>38460 ST ROMAIN DE JALIONAS</b> <b>Tel : 04.74.90.76.01</b> <b>Fax : 04.74.90.86.95</b> <b>Mail: contact@mairiestromaindejalionas.fr</b></p>	<p><b><u>ARRETE MUNICIPAL N° 2022-ADM-11</u></b> <b>Délégation conseiller – KJAN Sylvain –</b> <b>GESTION DES DECHETS</b></p>
---	---

Le Maire de la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS (Isère)

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

Les adjoints étant tous titulaires d'une délégation,

Vu la délibération 2020-20 du 22 juin 2020 créant deux postes de conseillers délégués.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Délégation de fonctions et de signature** dans le domaine de L'ENVIRONNEMENT est retirée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à **Monsieur Sylvain KJAN**, Conseiller Municipal.

**Article 2 :** **Délégation de fonctions et de signature** est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à **Monsieur Sylvain KJAN**, Conseiller Municipal dans le domaine de LA GESTION DES DECHETS.

**Article 3 :** Dans le champ de sa délégation, **Monsieur Sylvain KJAN** assumera les fonctions suivantes : suivi de la réglementation en matière de déchets, compétence en matière de déchets, lutte contre les incivilités en matière de déchets dégradant la commune, organisation des journées nettoyage de la commune, gestion des relations avec le SYCLUM, signature des bons de commande et suivi des factures dans le cadre du budget alloué.

**Article 4 :** La signature par **Monsieur Sylvain KJAN** des pièces et actes relevant de la délégation définie aux articles précédents du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « *par délégation du maire* ».

**Article 5 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de **ST ROMAIN DE JALIONAS** et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

FAIT à ST ROMAIN DE JALIONAS, le 22 décembre 2022

Le Maire,  
Jérôme GRAUSI

Notifié le :

Sylvain KJAN

